

Paris le 5 décembre 2016

À Mesdames et Messieurs les Députés,

En réponse à la proposition de Résolution déposée par M. le député Daniel Fasquelle, qui sera soumise au vote le jeudi 8 décembre 2016, les associations de psychanalystes soussignées, représentées par leurs présidents au Groupe de contact, rappellent le caractère fondamental des principes que sont :

- la liberté de choix pour les usagers,
- la liberté du choix thérapeutique des professionnels,
- la liberté de la recherche scientifique.

À ce titre, elles s'associent pleinement aux termes de la lettre ci-jointe du Professeur Bernard Golse, président de la CIPPA (Coordination internationale de Psychothérapeutes Psychanalystes et membres associés de Personnes avec autisme).

Soyez assurés, Mesdames et Messieurs les députés, de l'assurance de notre profonde considération

Associations de psychanalystes signataires

Analyse freudienne : Docteur Robert Lévy
Association lacanienne internationale : Docteur Marc Darmon
Association psychanalytique de France : Professeur Jacques André
Cercle freudien : Claude Spielmann
Ecole de psychanalyse des Forums du Champ lacanien : Docteur Françoise Josselin
Espace analytique : Docteur Gisèle Chaboudez
Fédépsy : Docteur Jean-Richard Freymann, Professeur Michel Patris
Fondation européenne pour la psychanalyse : Professeur Gérard Pommier
Quatrième groupe : Brigitte Dollé-Monglond
Société de psychanalyse freudienne : Professeur Patrick Guyomard
Société psychanalytique de Paris : Docteur Denys Ribas
Société psychanalytique de recherche et de formation : Docteur Daniel Zaoui

Pour le Groupe de contact

Jacques Sédat, secrétaire du Groupe de contact

j.sedat@wanadoo.fr